

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021**

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre, à dix-
Présents : 63 neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés : 7 séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier
Pouvoirs : 7 Coren à Saint-Flour, après convocation légale sous la
Votants : 70 Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, M. Michel BADUEL, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, MME Bonnie DELEPINE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Daniel GINHAC, M. Éric GOMESSE, MME Martine GUIBERT, M. Adrien LAMAT, MME Nathalie LESTEVEN, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, M. Loïc POUDEIROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUQUET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Serge, TALAMANDIER, MME Sylvie VAISSADE, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

M. Didier BIENAIME, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, MME Annick MALLET, M. Louis PECHAUD, M. Olivier REVERSAT, M. David VITAL.

Pouvoirs :

M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Jérôme GRAS donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Maryline VICARD
MME Sylvie PORTAL donne pouvoir à MME Yolande CHASSANG

Monsieur Adrien LAMAT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 23 septembre 2021 et que la convocation avait été faite le 9 septembre 2021.

Madame le Président déclare la séance ouverte à 19h10.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et les débats,

CHOIX DES MODALITES DE VOTE POUR LA SEANCE

↓ **PROCEDURE** au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 15 septembre 2021 via un vote électronique à scrutin public ou secret

Pour : 70 voix

19h20 : M. David VITAL rejoint la séance

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 23 JUILLET 2021

↓ **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 23 juillet 2021

POUR : 69 VOIX

ABSTENTION : 1 (MME Patricia ROCHÈS)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2021 - REPARTITION DEROGATOIRE - PRELEVEMENT

↓ **RETIENT** la méthode dite « répartition dérogatoire 1 à la majorité des 2/3 » selon la même base que la répartition adoptée par le conseil communautaire de Saint-Flour Communauté depuis 2017, ce qui permet, pour le prélèvement, de fixer librement le montant à répartir entre :

→ l'ensemble intercommunal et ses communes membres mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30 % du droit commun d'une part,

→ les communes membres d'autre part, selon les ratios suivants :

⌘ Revenu par habitant : 25 %

⌘ Potentiel financier par habitant : 75 %

↓ **DECIDE DE REPARTIR** le prélèvement du FPIC 2021 comme suit :

Entre l'ensemble intercommunal et ses communes membres :

	Prélèvement dérogatoire libre
Part EPCI	-4 768 €
Part communes membres	-4 767 €
TOTAL	-9 535 €

Entre les communes membres :

Nom Communes	Prélèvement
Alleuze	-48,00 €
Andelat	-118,00 €
Anglards de Saint-Flour	-59,00 €
Anterrieux	-25,00 €
Brezons	-33,00 €
Cézens	-44,00 €
Chaliers	-51,00 €
Chaudes Aigues	-247,00 €
Clavières	-45,00 €
Coltines	-71,00 €
Coren	-74,00 €
Cussac	-28,00 €
Deux verges	-8,00 €
Espinasse	0,00 €
Fridefont	0,00 €
Gourdièges	-12,00 €
Jabrun	-27,00 €
Lacapelle Barrès	-14,00 €
Lastic	-20,00 €
Lieutadès	-46,00 €
Lorcières	-34,00 €
Val d'Arcomie	-224,00 €
Malbo	-21,00 €
Maurines	-27,00 €
Mentières	-22,00 €
Montchamp	-19,00 €
Narnhac	-14,00 €

Neuvéglise-sur-Truyère	-372,00 €
Paulhac	-78,00 €
Paulhenc	-58,00 €
Pierrefort	-168,00 €
Rézentières	-28,00 €
Roffiac	-96,00 €
Ruynes en Margeride	-139,00 €
Saint-Flour	-1 387,00 €
Saint-Georges	-187,00 €
Sainte Marie	-32,00 €
Saint-Martial	-18,00 €
Saint Martin sous Vigouroux	-40,00 €
Saint Rémy de Chaudes Aigues	-24,00 €
Saint-Urcize	-93,00 €
Soulages	-18,00 €
Talizat	-141,00 €
Tanavelle	-35,00 €
Les Ternès	-93,00 €
Tiviers	-30,00 €
La Trinitat	-14,00 €
Ussel	-73,00 €
Vabres	-45,00 €
Valuéjols	-100,00 €
Vedrines Saint-Loup	-32,00 €
Vieillespesse	-43,00 €
Villedieu	-92,00 €
TOTAL	-4 767,00 €

POUR : 69 VOIX

ABSTENTION : 1 (MME Bonnie DELEPINE)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2021 - REPARTITION DEROGATOIRE – REVERSEMENT

↓ **RETIENT** la méthode dite « répartition dérogatoire 1 à la majorité des 2/3 » selon la même base que la répartition adoptée par le conseil communautaire de Saint-Flour Communauté depuis 2017, ce qui permet, pour le reversement, de fixer librement le montant à répartir entre :

→ l'ensemble intercommunal et ses communes membres mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30 % du droit commun d'une part,

→ les communes membres d'autre part, selon les ratios suivants :

↳ Revenu par habitant : 25 %

↳ Potentiel financier par habitant : 75 %

↓ **DECIDE DE REPARTIR** le reversement du FPIC 2021 comme suit :

1- Entre l'ensemble intercommunal et ses communes membres :

	Reversement dérogatoire libre
Part EPCI	410 151 €
Part communes membres	410 151 €
TOTAL	820 302 €

2- Entre les communes membres :

Nom Communes	Reversement
Alleuze	3 986,00 €
Andelat	5 621,00 €
Anglards de Saint-Flour	6 416,00 €

Anterrieux	2 323,00 €
Brezons	4 778,00 €
Cézens	4 873,00 €
Chaliers	2 579,00 €
Chaudes Aigues	15 277,00 €
Clavières	4 078,00 €
Coltines	9 396,00 €
Coren	7 682,00 €
Cussac	2 414,00 €
Deux verges	1 080,00 €
Espinasse	0,00 €
Fridefont	0,00 €
Gourdièges	1 071,00 €
Jabrun	3 710,00 €
Lacapelle Barrès	1 422,00 €
Lastic	2 919,00 €
Lieutadès	3 622,00 €
Lorcières	4 451,00 €
Val d'Arcomie	18 665,00 €
Malbo	2 415,00 €
Maurines	2 477,00 €
Mentières	2 161,00 €
Montchamp	3 051,00 €
Narnhac	1 771,00 €
Neuvéglise-sur-Truyère	32 405,00 €
Paulhac	9 165,00 €
Paulhenc	5 463,00 €
Pierrefort	15 210,00 €
Rézentières	1 534,00 €
Roffiac	12 259,00 €
Ruynes en Margeride	12 233,00 €
Saint-Flour	91 816,00 €
Saint-Georges	21 351,00 €
Sainte Marie	1 744,00 €
Saint-Martial	1 146,00 €
Saint Martin sous Vigouroux	4 812,00 €
Saint Rémy de Chaudes Aigues	2 849,00 €
Saint-Urcize	8 729,00 €
Soulages	1 572,00 €
Talizat	7 813,00 €
Tanavelle	4 764,00 €
Les Ternes	11 118,00 €
Tiviers	2 961,00 €
La Trinitat	1 530,00 €
Ussel	9 343,00 €
Vabres	4 186,00 €
Valuéjols	9 597,00 €
Vedrines Saint-Loup	3 317,00 €
Vieillespesse	4 685,00 €

Villedieu	10 311,00 €
TOTAL	410 151,00 €

POUR : 69 VOIX

ABSTENTION : 1 (MME Bonnie DELEPINE)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

BUDGET PRIMITIF 2021 – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET GENERAL

↓ **ADOpte** la décision modificative budgétaire telle que présentée ci-dessous ;

		DEPENSES	RECETTES
ARTICLE – SERVICE – OPERATION	DESIGNATION	MONTANT	MONTANT
Budget Général			
FPIC			
Section de fonctionnement			
Dc/739223.020	FPIC	- 3 000 €	
R c/73223.020	FPIC		+ 13 108 €
Dc/611 – service Adm gnle	Prestations de service	+ 16 108 €	

↓ **AUTORISE** Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

POUR : 69 VOIX

CONTRE : 1 (M. Philippe DE LAROCHE)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

BUDGET PRIMITIF 2021 – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ANNEXE – ATELIER DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

↓ **ADOpte** la décision modificative budgétaire telle que présentée ci-dessous ;

		DEPENSES	RECETTES
ARTICLE – SERVICE – OPERATION	DESIGNATION	MONTANT	MONTANT
Budget annexe Ateliers de découpe et de transformation agroalimentaire			
D c/2313. 1641 opération atelier de découpe Pierrefort	Travaux	+ 15 000 €	
R c/1641 opération atelier de découpe Pierrefort	Emprunt		+ 15 000 €

↓ **AUTORISE** Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

POUR : 69 VOIX

CONTRE : 1 (M. Philippe DE LAROCHE)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

VILLAGE D'ENTREPRISE DU PAYS DE SAINT-FLOUR – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE - EXERCICE 2020

↓ **APPROUVE** le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité – Exercice 2020 du village d'entreprises du Pays de Saint-Flour tel qu'annexé à la présente ;

↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer tout acte administratif et comptable nécessaire à la mise en œuvre de ce Compte-Rendu Annuel à la Collectivité.

POUR : 68 VOIX

ABSTENTION : 1 (M. Philippe DE LAROCHE)

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (M. Gilbert CHEVALIER, M. Jean-Paul RESCHE)

FRANCE RELANCE - CANDIDATURE DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE A L'APPEL A PROJETS « TRANSFORMATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES »

↓ **APPROUVE** le principe d'une candidature de Saint-Flour Communauté au titre de l'appel à projets « Transformation numérique des collectivités territoriales » ;

↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 70 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

EXTENSION ET DEVELOPPEMENT D'UNIPLANEZE – APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD N°1

- ⚡ **APPROUVE** le principe d'accompagner la SAS UNIPLANEZE dans son projet d'extension, en engageant les démarches de crédit-bail immobilier ;
- ⚡ **APPROUVE** le protocole d'accord n°1 à intervenir avec la SAS UNIPLANEZE tel qu'annexé à la présente délibération ;
- ⚡ **AUTORISE** Madame le Président à signer ledit protocole d'accord et toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce projet ;
- ⚡ **Autorise** Madame le Président à solliciter le changement du bénéficiaire du permis de construire N°015S872050022 du 24 avril 2021 en faveur de Saint-Flour Communauté ;
- ⚡ **AUTORISE** Madame le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 70 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

EXTENSION ET DEVELOPPEMENT D'UNIPLANEZE – BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE UNIPLANEZE - DECISION MODIFICATIVE

- ⚡ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous ;

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Budget annexe Uniplanèze				
D-c/2031 opération 101 – Frais d'étude		80 000 €		
R-c/1641 opération 101 – Emprunt				80 000 €
R- c/2031 op 101 frais d'études (régularisation erreur d'imputation)			- 130 000 €	
R-c/1641 opération – Emprunt				+ 130 000 €

- ⚡ **Autorise** Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

POUR : 70 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

EXTENSION ET DEVELOPPEMENT D'UNIPLANEZE – ADOPTION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME-CREDITS DE PAIEMENT

- ⚡ **VOTE** le montant des autorisations de programme-crédits de paiement, tel que défini ci-après ;
- ⚡ **AUTORISE** Madame le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du conseil communautaire ;
- ⚡ **AUTORISE** Madame le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 70 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU LAC DE SARRANS DISSOLUTION ET REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF ENTRE LES COLLECTIVITES MEMBRES

- ⚡ **DECIDE** la dissolution du syndicat mixte interdépartemental pour le développement du lac de Sarrans ;
- ⚡ **ACCEPTE** les conditions de liquidation du syndicat, telles que décrites ci-après et précisées en annexe à la délibération ;
- ⚡ **AUTORISE** Madame le Président à signer au nom de Saint-Flour Communauté tout document nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 68 VOIX

ABSTENTION : 1 (M. Eric GOMESSE)

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (M. Jean-Paul RESCHE, Mme Jeanine RICHARD)

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE, LE DEPARTEMENT DE LA DROME, LE LABORATOIRE D'ETUDES RURALES DE L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, CAP RURAL, L'ASSOCIATION SOL ET CIVILISATION ET LA FONDATION RTE DANS LE CADRE D'UNE THESE

↓ **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre le Département de la Drôme, le Laboratoire d'études rurales de l'Université Lumière Lyon 2, Cap rural, l'association sol et civilisation et la fondation RTE ;

↓ **Autorise** Madame le Président à signer ladite convention au nom de Saint-Flour Communauté ;

↓ **DIT** que les crédits nécessaires pour mener à bien ce projet seront inscrits aux budgets primitifs 2022 et 2023.

POUR : 57 VOIX

ABSTENTIONS : 13 (M. Frédéric DELCROS par pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN, M. Jean-Pierre JOUVE par pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Éric GOMESSE, M. Éric BOULDOIRES par pouvoir à M. Philippe DELORT, MME Maryline VICARD, M. Jean-Luc PERRIN, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, MME Bonnie DELEPINE, MME Marine NEGRE par pouvoir à Mme Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. Jérôme GRAS par pouvoir à Mme Emmanuelle NIOCEL JULHES, MME Marie PETITIMBERT par pouvoir à MME Maryline VICARD, M. Philippe DELORT)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

SOUTIEN À LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE LESCURE, ÉDIFICE CULTUEL NON PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS

↓ **SOUTIENT** la restauration de l'église de Lescure dans le cadre du programme de restauration des édifices culturels non protégés au titre des Monuments historiques ;

↓ **ATTRIBUE** un fonds de concours à la commune de Valuégols à hauteur de 15% du montant HT des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre estimés à 148 950 € au stade de la signature des marchés avec un plafond de subvention de 9 000 € par projet ;

↓ **FIXE** le montant prévisionnel du fonds de concours à 9 000 € pour la commune de Valuégols.

POUR : 70 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

TRANSFERT VERS SAINT-FLOUR COMMUNAUTE DU PORTAGE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER – SMAF AUVERGNE DES PARCELLES D'EMPRISE DE LA MAISON FRANCE SERVICES DE NEUVEGLISE SUR TRUYERE

↓ **AUTORISE** le transfert du portage foncier assuré par l'EPF-SMAF des parcelles cadastrées section AD numéros 103 et 266 de la commune de Neuveglise sur Truyère au profit de Saint-Flour Communauté dès 2021, avec une régularisation de la participation à compter de 2021 seulement.

POUR : 69 VOIX

ABSTENTION : 1 (M. Eric GOMESSE)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

ESPACE NATUREL SENSIBLE DU PUY DE LA TUILE – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT ENS 2020-2024

↓ **APPROUVE** le projet d'avenant entre Saint-Flour Communauté et le Conseil départemental du Cantal pour la mise en œuvre du programme d'actions 2020-2024 de l'ENS du Puy de la Tuile ;

↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer ledit avenant au nom de Saint-Flour Communauté ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

POUR : 69 VOIX

ABSTENTION : 1 (M. Philippe DE LAROCHE)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

SITE NATURA 2000 N° FR8312010 « GORGES DE LA TRUYERE » - CANDIDATURE DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ EN TANT QUE STRUCTURE PORTEUSE EN CHARGE DU SUIVI, DE L'ANIMATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS

↓ **APPROUVE** la candidature de Saint-Flour Communauté en tant que structure porteuse en charge du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 n° FR8312010 « Gorges de la Truyère » ;

↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer les conventions de transfert pour la mise en œuvre des documents d'objectifs de ces deux sites Natura 2000, qui seront transmises par l'État.

POUR : 69 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (M. Jean-Paul RESCHE, M. Eric GOMESSE)

SITE NATURA 2000 N° FR8302032 « AFFLUENTS RIVE DROITE DE LA TRUYÈRE AMONT » - CANDIDATURE DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ EN TANT QUE STRUCTURE PORTEUSE EN CHARGE DU SUIVI, DE L'ANIMATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS

↓ **APPROUVE** la candidature de Saint-Flour Communauté en tant que structure porteuse en charge du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 n° FR8302032 « Affluents rive droite de la Truyère amont » ;

↓ **AUTORISE** Madame Le Président à signer les conventions de transfert pour la mise en œuvre des documents d'objectifs de ces deux sites Natura 2000, qui seront transmises par l'État.

POUR : 69 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (M. Jean-Paul RESCHE, M. Eric GOMESSE)

PASSAGE A L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI A TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES

↓ **DECIDE DE PASSER** à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques à compter d'octobre 2022;

↓ **PARTICIPE** à l'appel à candidatures lancé par Citéo, à l'automne 2021, avec le SYTEC, Hautes Terres Communauté et la Communauté de Communes du Pays Gentiane ;

↓ **AUTORISE** M. Jean-Marc BOUDOU à signer au nom de Saint-Flour Communauté tout document nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 68 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 3 (M. Gilbert CHEVALIER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Richard BONAL)

TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA PLACE D'ARMES : AMENAGEMENT DES ESPACES COMMUNAUTAIRES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION AD'HOC DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE SAINT-FLOUR POUR LA PASSATION DU MARCHE DE TRAVAUX

↓ **DESIGNE** conformément au résultat du vote ci-dessous, à scrutin secret, deux membres titulaires et deux membres suppléants de Saint-Flour Communauté pour siéger à la Commission Ad hoc

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Céline CHARRIAUD	M. Daniel MIRAL
M. Gilbert CHEVALIER	M. Bernard MAURY

↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 67 VOIX

ABSTENTIONS : 4

OUVERTURE ET MODIFICATION DE POSTES AU SEIN DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL

↓ **OUVRE** les emplois suivants :

✓ 1 emploi permanent, à temps complet relevant du grade de professeur d'enseignement artistique à compter du 1^{er} novembre 2021 ;

✓ 2 emplois permanents, selon la quotité nécessaire pour chaque discipline, tel que définis ci-dessus, relevant du grade d'Assistant d'enseignement artistique ou d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à compter du 15 septembre 2021 ;

↓ **AUTORISE** Madame le Président à recruter, à défaut de candidatures statutaires satisfaisantes, dans les conditions fixées par l'article 3-3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée les agents non titulaires selon les modalités susvisées ;

↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer les contrats de travail correspondants, les éventuels avenants et toutes les pièces nécessaires pour les renouvellements ;

↓ **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2021.

POUR : 64 VOIX

ABSTENTION : 4 (M. Philippe ECHALIER, M. Bernard COUDY, M. Philippe DE LAROCHE, M. Richard BONAL)

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 3 (M. Jean-Paul RESCHE, M. Eric BOULDOIRES par pouvoir à M. Philippe DELORT, M. Philippe DELORT)

URBANISME - PLANIFICATION - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE DU SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL (SYTEC) VERS SAINT-FLOUR COMMUNAUTE, HORS TRANSFERT DE COMPETENCES

- ↓ **APPROUVE** la mise à disposition de service du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal pour le service Urbanisme au titre de la planification ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur Jean Jacques MONLOUBOU à conclure la convention correspondante avec le SYTEC, convention annexée à la délibération ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur Jean Jacques MONLOUBOU à signer tout document nécessaire à la mise en place de cette mise à disposition de service ;
- ↓ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

POUR : 70 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

FRANCE RELANCE - MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DU VIADUC DE GARABIT » A L'APPEL A PROJETS SLOW TOURISME

- ↓ **SOUTIENT** la candidature de l'association « LES AMIS DU VIADUC DE GARABIT » à l'appel à projets slow tourisme au titre du Fonds Tourisme Durable.

POUR : 70 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES PAR DELEGATION

- ↓ **PREND CONNAISSANCE** des décisions prises par Madame le Président en application des délibérations du Conseil Communautaire N°2020-136 du 30 juillet 2020, et N°2020-273 du 13 octobre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H.

A Saint-Flour, le 15 septembre 2021

Affiché le 23 septembre 2021

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Adrien LAMAT